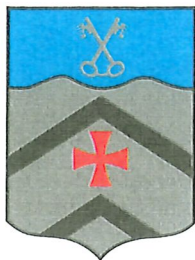


MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D112023

Nombre de membres en

Exercice :	27
Présents :	19
Votants :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	0

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 03 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 24 février 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine, Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme RAVAT Ginette – Mme BLANC Dominique –
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – M. RIGAUD
Denis – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien –
M. BERRY David – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin,
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme BOIVIN Nadine a donné pouvoir à
M VERNOUX Bertrand, M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à M. GAULIN
Christian, M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine,
M. ALBENQUE Christophe a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, M. NILLO
Christophe a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale, Mme JOLY Christelle a donné
pouvoir à M. BERRY David.

Arrivées en cours de séance : Mme BLANC Dominique, Mme PONCET Florence
arrivées à la troisième question

Absents : M. DEVEYLE Alain, M. GAILLARD Bruno

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

AIDE A L'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que par délibération du 10 novembre 2022, les modalités de l'aide à l'investissement aux associations ont été modifiées.

Monsieur le Maire présente les investissements réalisés par l'amicale des Sapeurs-Pompiers de REPLONGES, au vu de la facture acquittée :

- Tenues de Pompiers de 2 809.44 € TTC

L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 2 809.44 € soit 1 404.72 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 404.72 € à verser à l'amicale Des Sapeurs-Pompiers de REPLONGES
- PRECISE que cette dépense sera imputée au compte 65748, inves, 024.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 08 mars 2023



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture
001-2410108206-20230303-D112023-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2023